



## 15ème législature

|  |   |   |
|--|---|---|
| <b>Question N° :</b><br>32350  | De <b>M. Mansour Kamardine</b> ( Les Républicains - Mayotte ) | <b>Question écrite</b>                          |
| <b>Ministère interrogé</b> > Insertion   |   | <b>Ministère attributaire</b> > Insertion       |
| <b>Rubrique</b> > outre-mer  | <b>Tête d'analyse</b><br>>Insertion des jeunes Mahorais       | <b>Analyse</b> > Insertion des jeunes Mahorais. |
| Question publiée au JO le : <b>22/09/2020</b><br>Réponse publiée au JO le : <b>15/03/2022</b> page : <b>1725</b> |   |   |

### Texte de la question

M. Mansour Kamardine interroge Mme la ministre déléguée auprès de la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion, chargée de l'insertion, sur l'insertion dans la vie professionnelle des jeunes mahorais. En effet, à Mayotte, où 55 % de la population à moins de 20 ans, il est de notoriété publique que le système scolaire est déficient et les structures de formation professionnelle très sous-développées par rapport aux besoins, malgré les apports forts appréciables du régiment de service militaire adapté. De plus, la présence sur le territoire de 10 000 à 15 000 jeunes désocialisés issus de l'immigration illégale vient amplifier la problématique de l'insertion. Compte tenu des besoins immenses de rattrapage, de la situation de l'éducation nationale et de l'enseignement public supérieur à Mayotte, les collectivités locales ne pourront exercer leur compétence en matière de formation professionnelle et d'insertion avec efficacité qu'avec l'investissement ferme de l'État, dont la responsabilité est de mettre à niveau les structures d'insertion et de gérer les nombreux jeunes désocialisés du fait de la déficience en matière de maîtrise des frontières. C'est pourquoi il lui demande ce qu'elle entend entreprendre pour favoriser l'insertion des jeunes mahorais et résoudre la situation des jeunes désocialisés issus d'une immigration illégale.

### Texte de la réponse

Le département de Mayotte se caractérise par une forte croissance démographique et une part très importante des jeunes dans la population totale, l'âge moyen étant de 23 ans contre 41 ans dans l'Hexagone. Dans le même temps, Mayotte est le département d'outre-mer le plus touché par le chômage. En 2021, le taux de chômage est revenu au niveau de 2019, soit 30 %, le taux le plus élevé de tous les départements français. La situation des jeunes y est donc préoccupante, avec un taux de chômage de 43 % des 15-29 ans, qui se combine à une maîtrise insuffisante de la langue française, ce qui constitue une difficulté supplémentaire pour l'insertion professionnelle. Les enjeux en la matière sont donc particulièrement forts et au cœur des préoccupations tant de l'État que des professionnels de l'insertion sur le territoire, qui déploient plusieurs dispositifs d'insertion socio-professionnelle pour les jeunes de 16 à 25 ans non insérés sur le marché du travail. S'agissant de la mission locale de Mayotte, le développement constant de la Garantie jeunes depuis sa mise en œuvre en avril 2017 doit conduire la mission locale à accompagner environ 800 jeunes en 2021, soit quatre fois plus qu'en 2017. L'École de la deuxième chance compte 78 stagiaires auxquels il est proposé un parcours individualisé adapté au degré de maturité de leur projet professionnel. Quant au régiment du service militaire adapté de Mayotte (RSMA-Mayotte), qui accompagne en moyenne 600 jeunes, son recrutement a été étendu aux mineurs, avec un nouveau parcours « Cadet » destiné à développer les « compétences sociales élémentaires » des jeunes déscolarisés précocement. Par ailleurs une coordination sur le repérage et la remobilisation des jeunes décrocheurs est en place depuis 2016 entre le Vice-rectorat et la mission locale de

Mayotte. A ces dispositifs, s'est ajoutée depuis la rentrée de septembre 2020, l'obligation de formation, applicable aux jeunes de 16 à 18 ans qui ne sont ni en études, ni en formation, ni en emploi. Afin de soutenir la mise en œuvre de cette obligation, un appel à projets destiné à proposer des parcours personnalisés pour les jeunes de 16 à 18 ans a été lancé au mois de septembre 2021. Il s'agit de proposer aux jeunes concernés un sas de remobilisation présentant notamment aux jeunes les différentes possibilités d'orientation, les métiers et opportunités d'emploi de leur territoire, tout en les guidant vers l'autonomie et en validant leurs acquis. Cet appel à projet s'articule avec celui initié en 2019 et renouvelé en 2021 de repérage des publics dits « invisibles », porté par le plan d'investissement dans les compétences, qui a pour objet de repérer et aller vers les jeunes les plus vulnérables et les plus éloignés des institutions et de les mobiliser en les accompagnant vers l'emploi. La première vague de cet appel à projet a permis la mise en œuvre de projets portés notamment par la Croix Rouge Française et l'association des Apprentis d'Auteuil. Les démarches d'« aller vers », la construction de partenariats, l'implication des habitants des quartiers pour faciliter le déploiement du dispositif ainsi que la priorisation de certains territoires (Koungou, Sada, Dembéni, Ouangani, Chiconi, Bandréle entre autres) où les besoins sont les plus importants ont été au cœur de l'ingénierie déployée lors de cette première vague. En outre, les pactes régionaux d'investissement dans les compétences 2019-2022 traduisent l'effort convergent de l'Etat et des régions pour proposer des parcours de formation vers l'emploi durable aux jeunes et aux demandeurs d'emploi non qualifiés. A ce titre, la plateforme de parcours renforcés d'accès à la professionnalisation pour améliorer l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, portée par le GIP Carif-Oref de Mayotte, peut être citée. S'agissant de la mobilisation des contrats aidés, une clef de répartition sur les NEETS « neither in employment nor in education or training » a été introduite dans la ventilation régionale des contrats parcours emploi compétences (PEC Jeunes et CIE Jeunes) en 2020 et 2021 pour tenir compte des besoins réels des territoires. Ainsi, en 2020, ce sont 388 PEC Jeunes et 225 CIE Jeunes dévolus à Mayotte pour un total de 1 773 parcours emploi compétences, puis en 2021, 969 PEC Jeunes et CIE Jeunes pour un total de 2843 parcours emploi compétences, ce qui représente une augmentation de 51% par rapport à l'enveloppe 2019 de 1 460 contrats. Dans le cadre des objectifs de croissance de l'insertion par l'activité économique (IAE), Mayotte bénéficie en 2021 d'une hausse significative des moyens accordés, permettant de programmer 600 équivalent temps plein (ETP) en 2021, contre 243 ETP réalisés en 2020 dans le contexte de crise sanitaire, et 322 ETP en 2019. Le déploiement récent du programme Travail Alternatif Payé à la Journée (TAPAJ) à Mayotte, soutenu dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, permettra également de proposer, via l'IAE, une solution à des jeunes entre 16 et 25 ans désocialisés et présentant des conduites addictives. Enfin, nous déployons à Mayotte comme sur l'ensemble du territoire national, le contrat d'engagement jeune (CEJ), depuis le 1er mars 2022. Il s'agit dans le prolongement de la garantie jeunes, d'un accompagnement intensif vers l'emploi dédié aux jeunes NEETS de 16 à 25 ans, mis en œuvre à la fois par Pôle Emploi et par les missions locales. Il sera assorti pour ceux des jeunes qui en ont besoin, d'une allocation mensuelle d'un montant à Mayotte de 285 €, 171 € lorsque le jeune constitue ou est rattaché à un foyer fiscal imposable à la première tranche de l'impôt sur le revenu et pour les mineurs ce montant est de 114 €.